Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 90 (1961)

Heft: 8-9

Artikel: L'École suisse, du point de vue de l'Europe

Autor: Pfulg, Gérard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040461

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Ecole suisse, du point de vue de l'Europe 1

L'école suisse est à l'image de notre Etat fédéral. Pour la comprendre, il faut remonter à l'année 1848 qui vit l'ancienne Confédération évoluer dans le sens d'un Etat moderne.

A cette époque, les cantons, souverains jusqu'ici dans presque tous les domaines, acceptèrent de reconnaître, au-dessus d'eux, un pouvoir central fort et, par le fait même, ils renoncèrent à un certain nombre de prérogatives : l'armée, les postes et télégraphes les chemins de fer les douanes la représentation diplomatique.

Par contre il est des attributions que les cantons se réservèrent avec un soin jaloux : l'instruction publique avant tout. La tentative vers la fin du XIX^e siècle d'instaurer un contrôle fédéral sur l'enseignement publique par l'intermédiaire d'un haut fonctionnaire qu'on appela ironiquement, le « bailli » scolaire (Schulvogt), suscita un vif mécontentement auprès des populations.

A la distance d'un siècle, il y a lieu de se féliciter que l'école ait échappé à l'étatisation, bien qu'une certaine unité administrative soit désirable et tende actuellement à se réaliser.

Ainsi, notre Ecole demeure, à l'image du pays, selon la formule de notre historien, M. Gonzague de Reynold, « une et diverse ».

Compartimentage de la Suisse sur le plan de l'école

La Suisse offre à nos regards, sur le plan politique et sur celui de la culture, un compartimentage cantonal, vraie mosaïque de 22 Etats souverains, qui peut surprendre l'étranger venant d'un pays unifié, mais qui s'explique et se justifie aussi bien du point de vue de l'histoire que du point de vue de la géographie.

Cette variété se reflète, d'une manière tangible, dans notre bigarrure linguistique. La Suisse fait usage, comme véhicule de sa pensée, de trois langues majeures : le français, l'allemand, l'italien, sans faire mention des dialectes réthoromanches, en vigeur dans les vallées alpestres des Grisons.

Cette variété, on l'observe aussi dans la structure de nos établissements d'instruction. Il n'existe pas, en Suisse, de loi scolaire applicable à tout le pays ; chaque canton dispose, à cet égard, d'une législation propre, marquée par l'empreinte du passé et surtout le *credo* religieux.

¹ Conférence prononcée par M. le chanoine Gérard Pfulg, à Strasbourg, à l'occasion du Congrès pédagogique et de la VI^e foire européenne du matériel didactique le mercredi 29 mars 1961.

Néanmoins, ces organisations offrent un certain nombre de points communs:

- 1º Ecole primaire, obligatoire et gratuite pour tous.
- 2º Libre accès à l'enseignement secondaire, après 5 ou 6 ans d'études primaires.
 - 3º Egale durée des études secondaires au lycée (de 7 à 8 ans).
 - 4º Programme uniforme et subside fédéral aux écoles de commerce.
- 5º Equivalence du baccalauréat (certificat de maturité), délivré par la Commission fédérale ou par les cantons.
- 6º Réglementation commune des apprentissages, à la fois par le canton et la Confédération.
- 7º Contrôle indirect sur l'enseignement de la gymnastique et des branches civiques, qui revêtent une importance toute particulière en vue de la formation du citoyen.

La diversité des organismes scolaires, des programmes, des manuels est en fait moins accusée qu'on ne pourrait le supposer. D'autre part, les grandes associations pédagogiques nouent entre elles des liens étroits et réalisent une certaine unité de vue parmi les enseignants des diverses régions.

Tout un ensemble de conférences annuelles, traitant des questions relatives à la pédagogie : celles des directeurs de l'instruction publique, des recteurs de gymnases, des inspecteurs et directeurs d'écoles, y jouent un rôle analogue.

La Commission nationale suisse pour l'Unesco, elle aussi, par les stages qu'elle organise sur les programmes scolaires et certaines matières, telles que l'histoire, contribue, tout à la fois, à rajeunir et unifier l'enseignement.

Elle est actuellement en train de mettre sur pied un office central de documentation dans le domaine scolaire qui permettra à chacun de se procurer des informations, constamment tenues à jour, au sujet de nos écoles et de leur fonctionnement.

L'enseignement universitaire en Suisse

Aux termes de la Constitution fédérale, l'instruction publique relève, ainsi que nous l'avons dit, de l'initiative des cantons. Néanmoins, la Confédération s'est réservée, en 1848, le droit de créer un institut polytechnique supérieur et, le cas échéant, d'autres établissements du degré universitaire.

Elle n'a, jusqu'ici, fait de ce droit qu'un usage limité. En 1854, une loi implanta à Zurich l'Ecole polytechnique fédérale qui, depuis lors, jouit d'une excellente réputation.

En revanche, il n'y a pas eu jusqu'aujourd'hui et il est peu probable qu'il y en ait jamais, une université fédérale. L'Ecole polytechnique est donc la seule institution qui dépende des autorités centrales et soit soumise à leur contrôle.

Dès le début, elle assuma le caractère d'un établissement de haute formation scientifique et technique, bien qu'elle abrite aussi des chaires de culture générale, celles de littératures allemande, française et italienne, par exemple.

Elle renferme aujourd'hui douze sections, héberge plus de 3000 élèves immatriculés et 1500 autiteurs, en provenance de tous les pays du monde. Généreusement subventionnée par la Confédération et l'Etat de Zurich, elle se développe, actuellement, à un rythme accéléré.

Sept cantons détiennent une université, trois en Suisse alémanique : Bâle, la plus ancienne, qui remonte à 1460, Berne et Zurich, et quatre en Suisse romande : Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

L'université d'Etat catholique et internationale, de Fribourg fondée en 1889, se situe à la frontière des langues française et germanique. On ne décèle aucune université dans la région italophone, mais celles de Milan, de Turin et de Pavie, toutes proches, sont les pôles d'attraction des Tessinois.

Outre ces universités, une haute école de sciences économiques et administratives, *Hochhandelsschule*, réside à Saint-Gall; une Ecole d'ingénieurs s'est établie à Lausanne (ces deux établissements sont aujourd'hui soutenus financièrement par la Confédération); enfin une Ecole d'architectes, à Genève, complète cette liste.

Jouissant d'une totale indépendance pour tout ce qui concerne les études primaires et supérieures, les cantons sont libres d'organiser les universités à leur gré, sans avoir à se plier à aucun règlement spécial.

En fait, les sept universités témoignent d'une remarquable homogénéité dans leurs principes fondamentaux et le but qu'elles poursuivent Chacune d'elles relève, administrativement et financièrement, du Département cantonal de l'Instruction publique qui en constitue l'autorité supérieure. Dans la pratique, celui-ci se borne à sanctionner, notamment en matière de nominations et de règlements, les décisions prises par les Conseils, les Sénats et les Facultés de ces établissements.

Mais, en ce qui regarde la vie académique, les universités jouissent de la plus complète autonomie et les interventions du Département de l'Instruction publique y sont l'exception et de pure forme.

La liberté d'enseignement, dans la mesure où elle n'est pas susceptible de nuire à l'ordre établi, est garantie par la plupart des législations cantonales et on n'y a, de facto, jamais porté atteinte.

Sauf celle de Bâle dont on vient de célébrer le cinquième centenaire de la fondation, nos universités sont de date relativement récente. Elles sont nées au XIX^e siècle, mais la plupart d'entre elles se pré-

sentent comme le développement d'anciennes académies, telles que Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

Il leur a été annexé des instituts qui favorisent la recherche scientifique et forment des spécialistes en divers domaines. Citons, à titre d'exemples : l'Institut des Sciences de l'éducation à l'université de Genève, les Instituts de pédagogie curative à Zurich et à Fribourg, l'Institut pour les sciences tropicales à Bâle, ou à Lausanne, les Instituts de police scientifique et le Centre de recherches européennes.

Préoccupations européennes dans les universités suisses

Il est naturel que l'université ait été la première à s'intéresser à l'avenir de l'Europe, puisque par définition, elle est tournée vers l'universel, vers l'humanisme et ne doit négliger aucun des grands problèmes qui sollicitent la conscience contemporaine.

Il y a lieu, ici, de faire une mention spéciale en faveur de l'université de Lausanne qui détient un *Centre de recherches européennes*, dirigé par M. le professeur Henri Rieben, premier titulaire, chez nous, d'une chaire d'intégration européenne, dont les publications, dans les milieux extérieurs à la Suisse, dans les pays du Marché commun notamment, bénéficient d'une large audience.

Des ouvrages tels que : La Suisse et l'Europe, La Suisse au cœur de l'Europe, La matière grise et l'Europe, La Suisse et le Marché commun, manifestent que tout un courant de pensée est favorable aux Etats-Unis d'Europe et peut faire librement entendre sa voix, même si elle n'est pas toujours conforme aux visées du Gouvernement fédéral.

Genève, ville des nations et siège européen des Nations-Unies, revendique l'honneur d'héberger le Centre européen des recherches nucléaires, CERN.

On mesure immédiatement l'avantage qu'il y a, pour la Faculté des Sciences, de bénéficier de la présence, aux environs de la cité du Rhône, des sommités du monde scientifique qui accepteraient de professer des cours temporaires à l'université, sur les matières de leur spécialisation.

D'autre part, Genève est, depuis 1948, le haut-lieu du *Centre euro*péen de la culture que M. Denis de Rougemont conduit avec un sens avisé des réalités de notre époque.

A l'université elle-même, plus d'un maître se fait le protagoniste de l'idée européenne. Qu'il me soit permis de mentionner le nom du professeur Roger Girod, animateur de maintes enquêtes sociales, et celui de M^{11e} Jeanne Hersch, l'un des auteurs de l'*Europe au défi*.

Quant à l'université de Fribourg, dès sa fondation et par sa structure même de microcosme où cohabitent pacifiquement 55 nations, elle porte un caractère international et européen plus accentué que n'importe quelle autre université du pays. A son origine déjà, des conventions furent passées, entre autres par les gouvernements français, italien et allemand et l'Etat de Fribourg, en vertu desquelles les titulaires des différentes chaires de littératures française, allemande et italienne, ainsi que celle de philologie, étaient proposés par leurs pays respectifs. Ces normes souffrent, il est vrai, à l'heure actuelle, l'une ou l'autre exception.

Pour ce qui est de l'unité européenne, on pouvait, dès la fin de la seconde guerre mondiale, relever tant chez les professeurs que chez les étudiants, un intérêt manifeste à l'égard de cette question, capitale pour l'avenir de l'Occident.

Par ailleurs, des échanges de professeurs s'effectent, depuis plusieurs décades, entre Fribourg, Milan, Strasbourg, Nimègue, Lausanne, Paris, Neuchâtel (sans compter Montréal et Washington), etc...

Des groupements tels que l'*Union fédéraliste universitaire* et l'U*nion européenne* ont trouvé, dans les cercles estudiantins des hautes écoles, de fervents adeptes, comme le professeur Pierre-Henri Simon, essayiste et romancier, qui a vu sur les bords de la Sarine, se développer sa vocation d'Européen.

Et, phénomène nouveau, les universités qui, jusqu'alors, entendaient vivre farouchement indépendantes les unes des autres et résoudre, *motu proprio*, leurs problèmes, songent maintenant à coordonner leurs efforts et sont même disposées à recevoir une aide financière de la Confédération.

Le Fonds national pour la recherche scientifique constitue un trait d'union entre elles, établit une certaine unité de vues et favorise une collaboration plus étroite. D'ailleurs, les universités de Genève et de Lausanne viennent d'amorcer des rapports plus intimes qui, bientôt, espèrent-elles, s'étendront à celles de Fribourg et de Neuchâtel.

Au début de mars, se réunissaient, à Genève, le Bureau du Sénat genevois et la Commission académique de Lausanne. Les questions qui retinrent leur attention furent : l'administration, l'enseignement et la recherche scientifique.

Sur le plan administratif, il y fut question de favoriser les équivalences d'examens et de diplômes, d'harmoniser les exigences des divers grades académiques – licences, doctorats.

En ce qui a trait aux étudiants étrangers, la discussion porta sur l'appréciation des diplômes qu'ils détiennent, leurs élection, l'octroi de bourses en faveur des déshérités de la fortune, l'examen des garanties matérielles à obtenir, afin qu'une fois immatriculés, ils n'en viennent point à tomber à la charge de l'Office d'entraide universitaire.

On y proposa, également, une réunion annuelle des recteurs des universités romandes.

Dans la sphère de l'enseignement, il s'agit, en particulier, de développer les échanges de professeurs et même de pourvoir à la création de chaires mixtes, c'est-à-dire de chaires qui permettraient à un même homme d'enseigner dans deux universités. De la sorte, l'enseignement serait plus complet, sans qu'il doive en résulter un surcroît de dépenses.

On y aborda, enfin, le problème crucial de la recherche scientifique où la Suisse présente, en ce moment, un sérieux retard sur les pays voisins. La concentration des moyens est absolument nécessaire car le budget limité, de nos républiques cantonales, interdit à nos universités le luxe d'affronter, seules, les charges d'un équipement coûteux, et aussi de réunir les compétences nécessaires pour mener à chef des investigations scientifiques de grande envergure.

Il y aurait lieu d'améliorer la répartition des tâches. Et c'est pourquoi les cercles dirigeants de l'industrie souhaitent que les universités se spécialisent et ils espèrent qu'une modernisation des laboratoires, mieux équipés dorénavant, n'entraînera pas le gaspillage des ressources disponibles.

Il sied de louer les représentants de nos universités qui ont, pour la première fois, participé à Paris, en décembre 1960, à la réunion du Conseil européen pour la formation et la recherche universitaires.

Cet élargissement de l'horizon spirituel à l'échelle du continent est particulièrement souhaitable, car il est certain que si les diplômes, décernés par l'Ecole polytechnique de Zurich, ont toujours été cotés très haut à travers le monde, ceux des autres universités le sont moins, semble-t-il, les dernières décades.

La presse de notre pays ne cesse d'élever des plaintes au sujet de la pénurie de techniciens dont nous souffrons. Nos jeunes ingénieurs, les plus compétents, s'expatrient parce qu'ils trouvent, à l'étranger, des conditions de vie plus avantageuses. On a de la peine à recruter des professeurs de sciences qualifiés pour l'enseignement secondaire et universitaire, car les candidats éventuels lui préfèrent des emplois d'avenir et mieux rétribués dans l'industrie.

Il nous manque 400 ingénieurs en moyenne par année et les cercles dirigeants sont inquiets. Cet état de choses n'est pas sans avoir une répercussion sur l'orientation de la jeunesse, fréquentant les écoles du second degré. Dans un monde voué à la technique et aux sciences, affirme-t-on, les études doivent être le plus tôt possible orientées dans cette perspective et poussées très loin.

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire ¹ dont les origines remontent au XVI^e est sans doute celui qui a le moins évolué.

¹ Nous adoptons, ici, la terminologie usitée en France, applicable aux établissements secondaires du degré supérieur qui sont les gymnases et les lycées.

Au sens local, suisse, du terme, l'enseignement secondaire englobe, en outre, des

Il se considère, et non sans raison, comme le gardien de la tradition classique. Mais il s'efforce, tout de même, de s'adapter aux besoins des temps actuels, tout en maintenant le système traditionnel, basé sur l'étude des langues anciennes. On y a greffé des sections nouvelles, dites scientifiques, quand elles s'appuient sur les mathématiques et les sciences physiques; modernes, quand elles sont orientées surtout vers les langues vivantes.

Ainsi que le déclarait, récemment ¹, le recteur du Collège Saint-Michel à Fribourg: « Ces nouveaux systèmes d'études, les sections modernes, tenus d'abord dans un certain mépris, gagnent peu à peu en estime et en importance, parce qu'ils sont plus accessibles au grand nombre et paraissent mieux adaptées aux exigences de la vie moderne. A cela s'ajoute un facteur d'ordre social et psychologique: les parents qui appartiennent aux classes populaires hésitent à engager leurs enfants dans les études classiques où entrent naturellement les fils des magistrats, des médecins et des avocats, mais ils se décideront plus facilement pour une section moderne ou scientifique. »

Cette façon d'annexer de nouveaux types d'études au gymnase – même si, au premier abord, elle paraît naturelle – comporte, en fait, plus d'un inconvénient.

Alors que, jusqu'ici, le gymnase était le lieu de la formation générale, humaine et désintéressée, laissant à l'université le soin de la spécialisation, on tend aujourd'hui à y introduire, prématurément, surtout à la section scientifique, une orientation unilatérale et utilitaire.

Cette manière de procéder semble accréditer, implicitement, l'opinion que le système classique traditionnel est en désharmonie avec les postulats de l'ère atomique; toutefois, le remède proposé ne semble point contrebalancer intégralement les imperfections, les déficiences qu'elles veut combler, car de l'avis de la plupart des gens, les études classiques, basées sur les langues anciennes et la philosophie, gardent encore toute leur valeur et il serait regrettable de n'en point faire bénéficier tous les élèves du gymnase.

La fidélité aux langues anciennes n'est pas nécessairement la marque

établissements du degré inférieur, appelés Ecoles secondaires – Sekundarschule, Mittelschule, Realschule – qui sont, généralement, des écoles de districts et revêtent un caractère général et commercial.

Se classent à part les écoles professionnelles qui poursuivent une fin en soi : écoles normales, techniques, d'horlogerie, hôtelières, cours complémentaires professionnels, etc.

Ici, nous n'avons en vue que les établissements secondaires du second degré supérieur, c'est-à-dire ceux qui conduisent à l'université.

¹ Edouard Cantin, L'introduction des langues modernes au gymnase classique, in Etudes pédagogiques, 1960, pp. 3-7.

d'un esprit rétrograde et n'implique pas, de soi, qu'on méconnaisse l'évolution moderne de la culture occidentale.

C'est pourquoi, dans plusieurs lycées, on s'est ingénié à adjoindre aux études classiques une préparation à la carrière scientifique, dans une section dénommée : latin-sciences.

Au collège Saint-Maurice, en Valais, les élèves du gymnase suivent, pendant six ans, le même programme latin-grec ou latin-langues modernes, et dans les deux dernières années, les uns prennent une orientation littéraire et les autres, une orientation scientifique, expérience qui s'avère heureuse.

A Fribourg, c'est dès la troisième année secondaire que la section technique se détache de la section littéraire. Mais il arrive qu'on se refuse à introduire une nouvelle section, sans latin ni grec, consacrée uniquement aux langues modernes et aux sciences. On prétend qu'une telle section serait bien vite dépréciée car elle servirait de refuge aux élèves qui se révélèrent incapables de profiter des études classiques.

Mieux vaut, pense-t-on, maintenir les sections latin-grec et latinsciences existantes et les mettre à profit.

La question de la valeur des humanités classiques, en regard des besoins de l'époque moderne, a été longuement débattue dans la presse romande, en décembre 1960.

M. André Rivier, dans la *Gazette de Lausanne*, novembre et décembre 1960, a pris énergiquement la défense de la langue grecque dans l'enseignement secondaire, montrant qu'elle est indispensable à la culture d'authentique Européens.

Il s'inscrit en faux contre ceux qui prétendent nécessaire d'opter entre les humanités classiques et les sciences :

« Il est inexact, y déclarait-il, que les adolescents, formés à l'étude de la langue et de la littérature grecques, soient perdus pour les sciences. En fait, beaucoup d'entre eux aujourd'hui déjà, se dirigent vers l'Ecole polytechnique et la Faculté des sciences, en dépit des lacunes de leur préparation mathétique. La pratique du grec peut donner à des vocations de ce type une impulsion durable et les nourrir de motifs qui ne doivent rien à la mode ou à une spécialité prématurée. »

La tradition grecque a esquissé quelques-uns des traits constitutifs de la science moderne, elle qui a porté si haut le génie artistique et le goût de la spéculation, assigne aux mathématiques leur place dans les humanités. Il ne serait pas contraire à son esprit que cette place fût considérable et que le futur bachelier, lisant Platin et Tacite, fût initié aux éléments du calcul différentiel et intégral.

Le souffle tonique qui circule dans la littérature grecque, la vertu stimulante qui émane d'elle, ne tiennent pas seulement à la qualité intrinsèque de ses œuvres, mais au fait qu'elle se situe au début de la chaîne historique dont nous sommes l'autre extrémité.

Cette fidélité à nos origines culturelles est une nécessité pour les Occidentaux, s'ils entendent conserver leur originalité, leur personnalité.

Face aux grandes puissances qui se disputent l'hégémonie mondiale, face à l'émancipation des peuples d'Asie et d'Afrique, l'Europe se doit de maintenir les valeurs qui ont fait sa force et son originalité; les modes de vie nouveaux qu'elle est en passe d'adopter, ont à garder cette empreinte.

A cette heure cruciale de l'histoire, les Européens sont tenus de prendre position vis-à-vis de l'idéologie soviétique et de l'american way of life, affirmant un style de vie original et un type d'organisation, conforme à notre génie propre, ne serait-ce pas une erreur capitale que de rayer de notre horizon pédagogique la discipline la plus représentative du génie occidental, d'en écarter les éléments les plus anciens de notre culture et les plus aptes à tremper de jeunes esprits?

A son tour, dans le dernier volume des *Etudes pédagogiques*, le professeur Viblé de Genève prend énergiquement la défense du latin. Pour situer le problème, il émet les considérations suivantes :

Beaucoup estiment, avec une apparence de justesse, « que la vertu formative du latin est désormais dépassée, que cette langue n'est plus qu'une discipline de luxe, comme le grec et que les nouvelles classes dirigeantes peuvent se former d'une manière parfaite, sans son concours. Preuve en est que dans beaucoup d'universités d'Europe et des Amériques, les Facultés sont de plus en plus ouvertes aux non-latinistes, même pour des études de droit et de lettres, et que, dans notre pays, ce qui sauve encore le latin, c'est que l'accès aux études médicales est fermé à ceux qui l'ignorent; il n'est d'ailleurs pas douteux que du jour où cet accès leur sera ouvert, nos gymnases perdront une notable proportion d'élèves latinistes au profit de la section ou des écoles scientifiques.»

Et pourtant, le latin doit continuer à exercer une influence formative; il est indispensable à l'éducation de l'honnête homme, mais il doit être envisagé sous une autre optique et enseigné avec d'autres méthodes.

Tout le monde connaît les arguments traditionnels qui militent en faveur du latin : meilleure connaissance de la langue maternelle, importance pour la formation du caractère, en raison de l'effort considérable qu'exige cette étude etc...

L'auteur de l'article cité ajoute une tâche nouvelle : contribuer à la formation de la conscience européenne, d'où le titre de son exposé : Le latin et l'Europe unie.

Notre Europe, y affirme-t-il, est principalement latine; cette Europe qui aspire, de nos jours, à réaliser son unité.

Sans doute, l'esprit germanique a versé son alliage dans ce creuset : une certaine communion avec la nature, une vision poétique des choses, et peut-être une conception du monde empreinte de mélancolie. Sans doute, le christianisme aussi a apporté ses éléments propres : un sens plus mystique des relations entre l'homme et la divinité, et surtout son admirable message de charité, le respect des droits de la personne humaine, la promotion de la femme.

Il n'en reste pas moins que la plupart des caractères qui distinguent l'Europe nous ont été transmis par les latins qui ont réalisé l'harmonieuse synthèse de l'hellénisme et de l'esprit romain.

« Si la Grèce est le berceau de la pensée occidentale, surtout en philosophie et dans les sciences, si en remontant aux origines, on retrouve toujours Platon, Aristote ou Plotin, si nous sommes redevables à l'Hellade ancienne d'avoir triomphé de la magie afin de parvenir à la science, si les Grecs nous ont légué cette confiance dans l'homme et cette curiosité sans cesse en éveil, condition de la maîtrise des forces naturelles et de la conquête du monde, cet hellénisme n'était représenté que par une infime aristocratie, par une élite perdue dans les vastes populations de la Méditerranée, à tel point qu'il aurait, probablement, disparu, comme tant de civilisations orientales, si Rome n'en avait assumé la relève, en y ajoutant des caractères propres, si les Cicéron, les Virgiles, les Sénèque n'en eussent dispersé les richesses jusqu'aux limites de l'Europe. »

Les éléments de notre civilisation occidentale qui ont une origine latine devraient être mis en relief par un enseignement plus vivant, plus rationnel : le sens du réel, de l'organisation, de la justice, une haute conception de la famille et de l'autorité paternelle, le monopole accordé à l'Etat dans l'accomplissement des grands travaux d'intérêt public, le respect de la propriété, tenu pour un des fondements de la liberté individuelle, l'égalité civique, le rang de préséance donné à la raison sur l'affectivité.

Cette étude rajeunie du latin amènerait à une connaissance plus approfondie de notre monde occidental; elle aiderait les citoyens de l'Europe à prendre mieux conscience de leur civilisation et contribuerait, d'une manière efficace, à les unir par une même formation de base.

Humanisme moderne

Devant la nécessité impérieure où nous nous trouvons de former, rapidement, les techniciens et les hommes de science qui nous font à l'heure actuelle défaut, les porte-parole des cercles de l'industrie et de la technique, tout en affirmant que la formation humaniste reste la préparation idéale aux spécialisations scientifiques, estiment qu'on ne saurait l'imposer, indistinctement, à l'ensemble des futurs bacheliers, soit en raison des possibilités intellectuelles modestes de

certains, soit en raison des ressources matérielles limitées de la plupart, soit en raison du nombre élevé de techniciens et de savants qu'il est indispensable de former sans délai.

C'est pourquoi ils pensent qu'il est nécessaire d'adapter l'enseignement du second degré à la vie sociale et à la mentalité moderne, ils affirment la nécessité d'un humanisme nouveau, d'un humanisme moderne qui, tout en se préoccupant sérieusement de l'homme, de ses besoins, de sa dignité, centrerait l'enseignement sur les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences humaines et les langues modernes.

Ils sont d'avis – et c'est un point sujet à caution d'ailleurs – que les traductions des chefs-d'œuvre de l'antiquité gréco-romaine remplaceraient avantageusement une étude « hâtive et superficielle » des textes originaux.

Ils préconisent une harmonisation entre le point de vue des littéraires et celui des scientifiques. La science, disent-ils, est du reste un élément de la culture, si cher aux Grecs, aux hommes de la Renaissance et aux encyclopédistes du XVIIIe siècle.

D'autre part, l'on ne saurait prétendre être cultivé, scientifiquement si l'on ignore le long cheminement qui a conduit, de découverte en découverte, une science embryonnaire à son état de systématisation actuelle. On ne peut être cultivé, scientifiquement, si l'on se cantonne dans sa spécialité.

On ne peut l'être si l'on ne domine pas, d'en haut, sa science, c'està-dire si l'on ne détient pas les grandes questions philosophiques, esthétiques ou religieuses que pose la science elle-même.

Ce point de vue, d'ailleurs, a été admis par divers auteurs, formés aux disciplines classiques et aux sciences humaines, ce qui confère à leur affirmation une valeur objective.

Ainsi que l'affirmait récemment le professeur E. Marmy « La science, ainsi comprise, peut être la base d'une culture générale authentique, d'un type différent de la culture littéraire : au lieu d'aller à l'humanisme par les créations de l'esprit, centrées sur le langage, on y va par les créations de l'esprit centrées sur la connaissance et la maîtrise du monde de la nature. »

La formation scientifico-technique et la culture générale ne s'opposent pas, elles s'impliquent l'une l'autre. La culture générale et l'une des sources vives de l'invention technique et la nécessité s'impose, plus que jamais, d'avoir une intelligence bien structurée, exercée à la critique et à la synthèse, une intelligence qui puisse aller à l'essentiel, sans danger de s'évader hors du réel. L'humanisme scientifique et technique donne à la culture générale une dimension nouvelle : le monde moderne attend que les enseignants trouvent moyen de lui donner ce « supplément d'âme » dont parle Bergson.

L'enseignement des langues modernes en Suisse

La formation gréco-latine dans les lycées traditionnels n'exclut pas non plus une réelle sollicitude à l'égard des langues vivantes. Celles-ci revêtent une importance particulière dans un pays touristique et fortement centralisé, sis au cœur du vieux continent.

Le trilinguisme, facteur d'éducation nationale

En Suisse, l'enseignement des langues modernes : français, allemand, italien, anglais, voire espagnol, est très répandu dans les écoles officielles et, davantage encore, dans les instituts privés, si nombreux et si actifs.

Tout Suisse alémanique ou italien s'estime en devoir d'apprendre le français; il y met une certaine fierté, de la coquetterie; il y réussit d'ailleurs, généralement, bien. Par là, ils acquièrent, l'un et l'autre, le moyen de communiquer avec une notable partie de leurs concitoyens. Il faut noter, au demeurant, qu'en Suisse la langue française joue un rôle beaucoup plus déterminant que ne le laisserait supposer le nombre des habitants francophones.

Au reste, il ne s'agit pas seulement de pourvoir aux nécessités de la vie quotidienne, de se faire comprendre, mais de pénétrer la manière de penser et de sentir de ses compatriotes, de se familiariser avec leurs us et coutumes, ne serait-ce que pour être en mesure de s'y adapter, dans le cas où l'on irait séjourner chez eux.

Chez nous, l'enseignement des principales langues européennes, français, allemand, italien, est une nécessité pratique et un gage de bonne entente à l'intérieur de la nation.

Cet enseignement, toutefois, se heurte à des obstacles d'ordre psychologique, à des préjugés politiques et culturels. Il s'agit de les surmonter pour vivre en harmonie avec nos semblables.

L'enseignement des langues modernes devient alors un instrument efficace de compréhension entre les individus et les peuples.

Mais pour atteindre ce but, il est essentiel de ne point s'en tenir à l'aspect théorique ou simplement pratique de cet enseignement.

C'est l'esprit, l'âme de nos Confédérés qui sont en jeu; c'est la compréhension intime des particularités de notre caractère national qui doit être le but suprême de cet enseignement. Il va sans dire qu'il en est de même pour toute autre langue étrangère.

Si l'initiation directe des élèves à l'histoire, à la géographie, aux mœurs des autres nations est utile et suggestive, ce n'est, toutefois, que dans la langue même et dans les chefs-d'œuvre de la philosophie, de la littérature et de l'art qu'on trouvera l'expression la plus complète, la plus pure, la plus vraie du caractère d'un peuple et de son génie.

Et ce n'est pas non plus en prêchant, à grand renfort d'effusions lyriques, la compréhension et la solidarité internationales, ni en faisant l'éloge de la nation voisine qu'on fera naître, chez l'élève un sentiment réel de solidarité et une volonté ferme de compréhension : c'est donc par un travail de longue haleine, patient, réaliste, prosaïque même, par une étude minitieuse, mais intelligente et orientée vers l'essentiel, qu'on arrivera à comprendre autrui, à pénétrer, sans effraction, dans l'âme des autres peuples.

L'Ecole suisse est donc perméable aux réalités européennes

Les jeunes de l'enseignement secondaire, nourris de grec et de latin et frottés de sciences et de langues modernes, souhaitent que l'Ecole les mette au courant des questions actuelles relatives au monde qui les entoure et, d'une manière toute spéciale, en histoire et en géographie. Ils seraient bien aises que le latin et le grec leur soient enseignés d'une façon plus concrète, plus vivante, mieux à même de faire saisir leur filiation spirituelle à l'égard de l'Antiquité et le trésor inestimable représenté par les valeurs qu'elle incarne et qu'elle nous a transmises.

L'histoire suisse se libère actuellement, de plus en plus, de son caractère nationaliste, elle répugne à tout parti-pris ou au sectarisme.

Manuels et enseignants ont à cœur de souligner les liens qui ont uni la Suisse à ses voisins, depuis les temps les plus reculés ; ils attestent que les événements de chez nous ne sont, la plupart du temps, que le reflet, le contre-coup de ceux qui affectèrent l'Europe et lui ont conféré sa physionomie actuelle.

A cet égard, l'Histoire générale, publiée récemment sous la direction de M. Georges Panchaud, professeur à l'université de Lausanne, et l'Histoire de la Suisse, à l'usage des écoles secondaires des cantons de Fribourg et du Valais, constituent d'heureuses innovations.

Leurs auteurs ont tenu scrupuleusement compte des vœux émis par le Conseil de l'Europe, l'Unesco et le Centre européen de la culture, en ces matières et sont nettement orientés dans le sens de la compréhension internationale.

L'expérience-pilote d'information européenne, menée à partir de 1956 dans les écoles secondaires du canton de Fribourg, a été fort suggestive aussi.

Un questionnaire tripartite fut alors soumis à quelque 500 élèves de classes diverses, portant sur les connaissances géographiques et historiques, sur l'attitude envers les étrangers et sur les organisations internationales.

Cette expérience a prouvé que la jeunesse accorde souvent aux problèmes européens un intérêt plus vif que les maîtres, d'où l'importance que revêt, dans ce domaine, la formation du corps enseignant.

Le Guide européen de l'enseignant, paru en 1958, qui préconise

l'étude de l'histoire, de la géographie, de l'instruction civique, etc. dans un esprit ouvert aux réalités de l'Europe, a complété, dans plus d'un secteur, la culture des maîtres.

Il ne s'agit pas, pour eux, de se livrer à une propagande européenne, mais simplement de donner un enseignement objectif. Par lui-même, cet enseignement contribue au développement de l'esprit européen et s'insère, naturellement, dans une leçon bien construite.

Il est vrai que l'attitude de nos enseignants vis-à-vis de l'Europe a été parfois empreinte d'une certaine réserve. Cette attitude s'explique par le comportement de notre pays après la guerre.

Tenus au courant des succès et des revers de la vie internationale, les Suisses n'ont rien ignoré des fautes, des maladresses, des aveuglements qui avaient, jusqu'ici, contrecarré les efforts, tendant à instaurer des rapports de bon voisinage entre les nations.

Ils ont pris là une sérieuse leçon de prudence. Ils n'ignorent point que le désintéressement est rarement la règle, aussi bien entre les peuples qu'entre les individus, et qu'un petit pays n'a pas grand chose à gagner à se mêler au jeu des puissants de la terre; qu'il vaut mieux à la rigueur, pâtir de l'isolement que de se laisser entraîner dans des aventures périlleuses.

Attitude de circonspection, justifiée, certes, sur le plan politique où le gouvernement ne saurait agir contre la volonté de la nation, mais qui, toutefois, n'est pas de la ruse ni de la pusillanimité. Preuve en soit la politique de collaboration, pratiquée par la Suisse dans toutes les sphères, compatible avec notre statut de neutralité.

Cette position, heureusement, est sur le point de se modifier. On ne peut que saluer avec joie la décision prise par les Chambres fédérales, de mandater, désormais, au *Conseil de l'Europe*, des parlementaires suisses, au moins à titre d'observateurs.

La manière amicale avec laquelle la délégation helvétique fut accueillie à Strasbourg suscitera chez nous un courant de sympathie et un regain d'attention pour les problèmes européens.

L'Europe doit naître dans chaque capitale, germer dans chaque individu, être toujours présente dans notre vie quotidienne et dans notre activité publique. Il faut « faire des Européens avant de faire l'Europe », aime à proclamer, en une formule heureuse, M. de Rougemont.

Les enseignants seraient mal venus de rester indifférents à l'actualité internationale. Les associations qui groupent les membres du corps enseignant: Société des professeurs de l'enseignement secondaire, Schweizerischerlehrerverein, Katholischerlehrerverein, Société pédagogique de la Suisse romande, éprouvent, elles aussi, un intérêt certain pour les problèmes actuels ayant trait à l'union européenne.

L'Association européenne des enseignants (AEDE) dont les ramifications partent de la Suisse romande et vont jusqu'au Tessin et au canton de Zurich, est à même d'exercer une influence bénéfique sur les esprits. De plus, la Journée européenne des écoles prend, d'année en année, une ampleur réjouissante.

Sur le plan de la culture de même que dans les divers secteurs de l'économie, la Suisse échappe à un nationalisme ombrageux et outrancier.

Ce peuple qui s'exprime dans quatre idiomes divers admet sans peine qu'il n'y a pas de littérature nationale suisse, pas plus qu'il ne saurait y avoir un art helvétique, détaché des grands ensembles européens.

Mais, en revanche, il est bien conscient du mode d'expression qui lui revient en propre. On décèle, à l'intérieur des quatre littératures française, allemande, italienne et réthoromanche qui s'imposent au pays, un esprit suisse, caractérisé par l'amour de la nature, le sentiment patriotique (dégénérant parfois en esprit de clocher), le sens de la démocratie, le souci des valeurs morales, le respect des croyances et des coutumes, la volonté, enfin, d'exercer un rôle médiateur parmi les diverses cultures de l'Europe.

On reproche fréquemment à la Suisse, déclarait le conseiller fédéral Wahlen à Berne, dans son discours du 15 février 1961, à la veille de l'ouverture de la conférence des ministres de l'AELE, d'avoir perdu, en se complaisant « dans un confortable sentiment de sécurité, le sens des innovations hardies, voire l'appartenance à l'Occident, notre plus grande patrie.

Celui qui prend la peine d'écouter les leçons de l'histoire, poursuivait le magistrat, ne souscrira pas à cette appréciation. La cohabitation pacifique à l'intérieur de nos frontières, de populations appartenant à des ethnies et à des groupes linguistiques qui couvrent une bonne partie de l'Europe, constitue un miracle et un exemple dont on devra encore s'inspirer à l'avenir pour construire l'Europe. »

